

République française  
Département de la  
Haute-Saône

## Extrait du registre des délibérations Du conseil municipal

Mairie de Gouhenans  
7 rue de la mairie  
70110 GOUHENANS

**De la commune de Gouhenans  
Séance du 19 février 2021**

Nombre de conseillers

En exercice	11
Présents	10
Votants	10
Absents	1

Convocation du : 09/02/2021 Affichée le : 22/02/2021

L'an deux mil vingt et un, le dix-neuf février, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de : Monsieur Jean-Marie RONDEY, Maire.

Etaient présents :

Mmes– Cindy HAIMEZ – Sylvie KLINKAS - Aude MARTIN-SIEGER

MM Michel CLEMENT – Hervé CORDIER– Raymond DEMOULIN –Jean-François LAVALETTE - Jean-Louis PETITGIRARD – Michel POUTHIER – Jean-Marie RONDEY

Etaient absents :

Véronique GACK

M CORDIER a été nommé (e) secrétaire

### **N° 2021-01**

**Objet** : Délibération pour le dépôt des archives de la commune de Gouhenans aux Archives départementales de la Haute-Saône

VU l'article L 212-12 du Code du patrimoine,

VU les articles L 1421-1 et L 1421-2 du Code général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT la visite de contrôle effectuée le 8 février par le directeur des Archives départementales de la Haute-Saône,

CONSIDERANT qu'à la suite de cette visite un compte-rendu a été établi et que ses conclusions proposent le dépôt des archives dont la liste suit aux Archives départementales,

CONSIDERANT que les documents pris en charge par les Archives départementales restent la propriété de la commune et constituent un dépôt de nature révocable, sous réserve toutefois que les conditions de conservation et de communication soient compatibles,

CONSIDERANT que la commune a la possibilité d'emprunter des dossiers déposés pour les besoins du service ou dans le cadre d'une action de valorisation (exposition, publication, etc.),

Il est proposé au conseil municipal

- d'accepter le dépôt aux Archives départementales des archives de la commune dont la liste suit :
  - Atlas napoléonien (1819), plan d'alignement (1879), atlas des terrains communaux (1824), plan d'échanges de terrains entre la commune de Gouhenans et la société des Salines (1903).
  - Registre des délibérations du conseil municipal (1920-1944).
  - Registre des délibérations du bureau d'aide sociale (1862-1938).
  - Matrices cadastrales anciennes : propriétés bâties et non bâties (1824), propriétés non bâties (1929-1953), matrice des propriétés foncières (1824-1850), matrice des augmentations et diminutions de parcelles (1955-1914), matrices générales des contributions foncières (1917-1921, 1922-1926, 1927-1931).
  - Registres d'état civil (1753-1910) et table décennale (1843-1902).
  - Extraits des délibérations du conseil municipal (1919-1968).
  - Déclarations d'ensemencement (1927-1937).
  - Vaccination scolaire (1946-1966).
  - Monument aux morts (1918-1921).
  - Baux communaux (1904-1967).
  - Curage de ruisseaux (1960-1969).
  - Affaires scolaires et travaux à l'école (1955-1968).
- de charger Monsieur le Maire d'engager la procédure pour le dépôt de ces documents.

#### **N° 2021-02**

**Objet** : Demandes de participations financières

Monsieur le maire présente au conseil municipal cinq demandes de participation financière. Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide les participations suivantes :

Amicale des anciens combattants de Gouhenans	200 €
La joie de vivre	300 €
AMDR	30 €
Avenir gymnique Lure	30 €
Prévention routière	30 €

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2021

**N° 2021-03****Objet** : CONSTRUCTION ATELIER COMMUNAL – DEMANDE DE DETR

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal le projet de construction d'un atelier municipal, route de Lure – Gouhenans. Les différentes entreprises retenues sont les suivantes :

ENTREPRISES	CHANTIER	HT	TVA	TTC
VAUGIER	PLATEFORME	11 236.60	0.20	13 483.92
VAUGIER	SANITAIRE	5 417.00	0.20	6 500.40
VAUGIER	ELECTRICITE	1 407.50	0.20	1 689.00
BOLOT	BATIMENT	24 264.60	0.20	29 117.52
BOLOT	GARAGE	7 990.45	0.20	9 588.54
BOLOT	CARRELAGE	1 405.42	0.20	1 686.50
VEOLIA	EAU	1 898.58	0.20	2 278.30
ENEDIS	ELECTRICITE	1 041.00	0.20	1 249.20
CHAMBRETTE	SANITAIRE	3 021.00	0.20	3 625.20
GARNIER	ELECTRICITE	6 427.45	0.20	7 712.94
FV INDUSTRIE	PORTES	7 692.00	0.20	9 230.40
TOTAL		71 801.60		86 161.92

Le conseil municipal sollicite une subvention de l'Etat, au titre de la DETR et autorise le maire à constituer le dossier et à effectuer toute démarche s'y rapportant.

La commune s'engage à prendre en auto financement la part qui ne serait pas retenue au titre de la subvention.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2021. Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus,

**N° 2021-04****Objet** : Aide aux abonnés à Présence Verte

Monsieur le maire informe le conseil municipal que 6 personnes domiciliées dans la commune sont abonnées au système de téléassistance proposé par Présence Verte.

Il explique que les frais d'installation de 31 € sont pris en charge par la Communauté de Communes du Pays de Villersexel et que des aides du Conseil Départemental et des caisses de retraite sont possibles.

Il propose au conseil municipal de s'inscrire dans ce dispositif d'aide et demande d'en déterminer le montant sachant que l'abonnement mensuel est de 24.90 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide d'attribuer une aide de 30 € à chaque nouvel abonné à Présence Verte
- Autorise le maire à signer tout document s'y rapportant.